

Tarifs des mises à dispositions de locaux municipaux

Les tarifs définis dans les tableaux ci-dessous, après avoir été votés en conseil municipal, seront appliqués strictement, ainsi que le versement de la caution 500€ (dont sont dispensées les personnes morales de droit public).

Salle des fêtes

Vendredi, samedi, dimanche <u>et jours fériés</u>	
Journée 24h tarif pour les particuliers	250.00€
Journée (24h) tarif autres utilisateurs	100.00€
Journée supplémentaire	40.00€
Forfait utilisation des cuisines pour 48h	40.00€
Journée supplémentaire cuisine	10.00€
Forfait charges en période de chauffage	30.00€
Forfait charges hors période de chauffage	15.00€
Forfait installation des tribunes	50.00€
Forfait installation de la scène	80.00€
Caution obligatoire	500.00€

Salle Lapeyre-Mensignac et salle de réunion

Forfait charges	Hors période de chauffage	En période de chauffage
	5€	10€

Chapiteau

	Ouvert	Fermé
Forfait utilisation	50.00€	100.00€

Gratuité (sauf forfaits et charges) pour :

- une utilisation du lundi au jeudi
- les associations Nontronnaises lors de la 1^{ère} utilisation (6 jours maxi)
- les manifestations à caractère culturel ou environnemental

Gratuité totale pour :

- les associations d'utilité publique
- les manifestations à but caritatif ou à but humanitaire
- les collectivités territoriales, administrations, services publics
- les spectacles scolaires
- les manifestations à caractère culturel ou environnemental initiées par la commune

